



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

architectes

Question écrite n° 38095

Texte de la question

M. Pierre-Louis Fagniez appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'évolution nécessaire du diplôme d'architecte. En France, le nombre d'architectes a augmenté de 237 % en 30 ans. A titre de comparaison, ce chiffre atteint seulement 30 % dans le secteur de la production automobile au cours de la même période. Mille architectes sont diplômés chaque année, tandis que leur pouvoir d'achat ne cesse de diminuer en raison du développement de l'offre par rapport à la demande. Concernant les besoins en architectes bâtisseurs, ce chiffre semble conséquent, d'autant plus que les nouveaux critères d'attribution des marchés publics accompagnés de la redéfinition de leur mission réduit leur activité. Néanmoins, les architectes doivent être des acteurs incontournables au niveau de la conception, avec des champs de compétence toujours plus variés : le design, l'industrie, ou bien encore les nouveaux médias. Les 22 écoles d'architecture ne préparent pas suffisamment à ce changement de mission. Afin de répondre à cette mutation et aux nouvelles demandes qu'elle génère, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il pense aménager l'enseignement proposé. De même, il souhaiterait connaître les mesures envisagées pour remédier à la baisse du pouvoir d'achat de la profession.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministère de la culture et de la communication sur l'évolution nécessaire du diplôme d'architecte, notamment dans le cadre de la diversification des pratiques professionnelles. Pour répondre à l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur, la réforme de l'enseignement de l'architecture (réforme LMD, licence, master, doctorat) engagée depuis près de deux ans par le ministère de la culture et de la communication instaure un diplôme d'architecte conférant le grade de master après cinq années d'études. Cette réforme est une opportunité dont le ministère de la culture et de la communication a voulu se saisir pour permettre aux architectes, à l'instar des ingénieurs et de toutes les autres formations supérieures, de faire valoir leurs compétences dans les champs d'intervention dont ils sont aujourd'hui absents. Elle vise à promouvoir d'une part, la reconnaissance, encore insuffisante notamment en France, de la profession d'architecte dans les évolutions des pratiques professionnelles en favorisant la diversification des métiers de l'architecture. Cette ambition portée par la réforme se fonde sur la conscience d'un besoin social fondamental de recours à l'architecte, insuffisamment lisible aujourd'hui, dans les interventions sur le cadre de vie sous tous ses aspects, urbains comme paysager ; auprès des lieux où se fait l'architecture et des responsables de la commande publique et privée. Une telle politique volontariste de valorisation de l'intervention des architectes au-delà de la seule maîtrise d'oeuvre, passe par des campagnes de sensibilisation auprès des jeunes, de diffusion, d'aide à l'accès à la commande publique avec des dispositifs comme les nouveaux albums d'architecture qui doivent offrir une formation d'excellence aux futurs architectes, non seulement au regard d'une pratique de maître d'oeuvre mais aussi d'expertise, de conseil, de conception auprès des maîtres d'ouvrage au sein de l'État, des collectivités territoriales ou des grandes entreprises. La formation des futurs architectes, dans le cadre de cette réforme développe et rend plus lisibles également les formations spécialisées offertes aux architectes qui souhaitent acquérir une compétence particulière de haut niveau dans les secteurs que la réforme

mise en oeuvre souhaite favoriser : le projet urbain, la réhabilitation, le paysage, la prise en compte des risques majeurs sous forme de diplômes d'approfondissement et de spécialisation. Il s'agit donc d'offrir un cursus « généraliste » complet qui prend en compte la diversification constatée des pratiques de l'architecte et où les problématiques énoncées ci-dessus soient abordées et qui peuvent déboucher, au-delà du diplôme d'architecte, sur des post-master de spécialisation. Ces spécialisations donneront par ailleurs des formations aux écoles dans de réseaux inter-écoles (françaises ou européennes).

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Louis Fagniez](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38095

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 avril 2004, page 2997

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5839